

## Les événements de mai 2023

### Ecomaison informe et accompagne les entreprises pour répondre à leurs obligations de réemploi et de recyclage

Ecomaison organise pour ses adhérents et futurs adhérents des webinaires d'information sur la réglementation relative à leur Responsabilité Élargie du Producteur (REP), leurs obligations en tant que metteurs sur le marché et aussi sur tous les services qu'Ecomaison déploie pour les accompagner.

#### Les webinaires

Les adhérents et futurs adhérents peuvent s'inscrire pour suivre les webinaires en suivant ce lien : <https://espace-services.eco-mobilier.fr/evenements>

- Jeudi 4 mai – 9h30 à 10h30

REP Brico-Jardin : « Tout ce qu'il faut savoir pour mettre en place la reprise en magasin »

- Mercredi 10 mai – 10h30 à 12h00

REP bâtiment : « Spécial Cuisinistes - Déclaration de l'éco-participation »

- Mercredi 10 mai – 17h30 à 18h30

Réparation : « Artisans et réparateurs de sièges et canapés, bénéficiez du dispositif Bonus Réparation ! »

- Jeudi 11 mai – 9h30 à 10h30

REP Jouet : « Suis-je bien à jour de mes obligations ? »

- Jeudi 11 mai – 11h00 à 12h00

REP Bâtiment : « L'actu bâtiment Ecomaison ! Tout ce qu'il faut savoir pour mettre en place la REP bâtiment »

- Lundi 15 mai – 11h15 à 12h15

Réparation : « Fabricants et distributeurs de meubles, bénéficiez du dispositif Bonus Réparation ! »

- Lundi 22 mai – 9h30 à 10h30

Réparation : « Artisans et réparateurs de sièges et canapés, bénéficiez du dispositif Bonus Réparation ! »

- Jeudi 25 mai – 9h30 à 10h30

Obligation réglementaire en éco-conception : « Affichage de la recyclabilité et plans de prévention et d'éco-conception »

- Jeudi 25 mai – 11h00 à 12h00

Bâtiment : « L'actu bâtiment Ecomaison ! Suis-je bien à jour de mes obligations ? »

- Vendredi 26 mai – 9h30 à 10h30

Réglementation sur le réemploi et le recyclage : « Veille réglementaire »

### Les salons professionnels

- Symposium Panneaux & économie circulaire les 23 et 24 mai au Westotel Nantes Atlantique. Nos équipes seront présentes à cet événement organisé par le FBCA, avec le soutien du CODIFAB, et interviendront lors de conférences le 24 mai :
  - Matières recyclées dans les panneaux : le crédit-recyclage
  - Fonds réparation ameublement : quel impact aujourd'hui et demain pour les meubles à base de panneaux ?
- Congrès FFB de Nancy – Fédération Française du Bâtiment, les 15 et 16 juin au Centre Prouvé Nancy
- Journées Professionnelles de la Construction CAPEB les 20 (réservé aux adhérents), 21 et 22 juin à Lille Grand Palais - stand B9 - et interviendront lors d'une conférence le mardi 20 juin de 14h30 à 16h00.

### *A propos*

**Ecomaison est le seul éco-organisme agréé par l'Etat pour gérer le tri, la collecte, le réemploi et le recyclage des matériaux et objets pour toute la maison.**

Il a été créé en 2011 – alors sous le nom d'Eco-mobilier - par 12 distributeurs et 12 fabricants français de mobilier pour prendre en charge le recyclage dans les secteurs de l'ameublement et de la literie. A sa création, un peu plus d'un meuble sur deux était enfoui. 10 ans plus tard, plus de neuf meubles sur dix bénéficient d'une solution de réemploi ou de recyclage. Les progrès accomplis sur la collecte et le recyclage font du secteur de l'ameublement une filière opérationnelle efficiente, référente pour la mise en œuvre sur de nouveaux secteurs. En 2022, Ecomaison obtient les agréments pour étendre son activité aux

jouets et jeux de plein air, aux articles de bricolage et de jardin, aux éléments de décoration textile et aux produits et matériaux de construction du bâtiment.